

Date : 14 novembre 2011

**Objet : RAPPORT DU JURY/ÉTAPE 1**

---

## PRÉSENCES

Membres du jury :

- madame Louise Cayer, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, arrondissement Outremont
- madame Diane Vallée, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, arrondissement de Verdun
- monsieur Pierre Morel, architecte
- monsieur Jean Pelland, architecte
- monsieur Antonin Labossière, architecte
- monsieur Frédéric Dubé, architecte et professeur à l'Université de Montréal
- monsieur Jean Cardin, chef de la division de l'ingénierie, arrondissement de Verdun
- madame Louise Amiot, architecte, conseiller professionnel

### 1. COMPOSITION DU JURY

En raison de l'absence de dernière minute de Benoît Dupuis, Antonin Labossière, architecte et suppléant, a été appelé à siéger.

En remplacement de M. Stéphane Lavoie, de la Tohu, M. Cardin assurera le remplacement pour l'étape 1 du concours.

### 2. RAPPORT DE CONFORMITÉ

Dix (10) candidatures ont été déposées à la date et heure prescrites sur onze (11) inscriptions. L'équipe Blouin, Lupien, Matteau, Plante, St-Gelais Montmigny est en conflit d'intérêt avec un des membres du jury, M. Pierre Morel. Après vérification du lien d'affaires par le contentieux, cette équipe est éliminée du processus de sélection.

### 3. ÉLECTION DU PRÉSIDENT

Mme Vallée est élue à l'unanimité à la présidence du jury.

### 4. CRITÈRES D'ÉVALUATION

#### 4.1 Étape 1

- Expérience circassienne/salle de spectacles  
Le jury recommande d'élargir le critère afin d'y inclure les lieux de diffusion.

## 4.2 Étape 2

Le jury recommande de regrouper la qualité des atmosphères au critère 1 et le critère « faisabilité technique » au budget. On se retrouve avec cinq (5) critères dont la pondération est 20 % chacun.

### DÉLIBÉRATIONS

- Vision

Le jury est sensible aux textes sur la vision dans l'évaluation des candidatures. À ce titre, cinq (5) équipes se démarquent par leur diversité d'approche : Saucier+ Perrotte, Dan Hanganu, les architectes FABG, Manon Asselin/JLP, ACDF.

Les autres équipes n'ont pas su convaincre le jury pour les raisons suivantes :

- mauvaise compréhension du programme;
- étalement de l'empreinte du sol;
- image naïve du cirque ou trop poétique;
- absences de notion ludique;
- vision trop générale.

- Réalisations

À la lumière des projets déposés, le jury retient les firmes suivantes pour la pertinence des expériences et la profondeur de leur équipe. Saucier+ Perrotte, FABG et Dan Hanganu ont réalisé des projets dans le milieu circassien en plus de salles de spectacles.

- Équipes

Le jury a discuté de la cohérence des consortiums et de l'expertise de l'équipe en matière de salle de spectacles.

Trois (3) équipes ne rencontrent pas ce critère : Éric Pelletier/GLCRM, Atelier In Situ et Cardin Ramirez/ARCOP.

### ÉVALUATION ÉQUIPE PAR ÉQUIPE

#### Cardin Ramirez/ARCOP

- Le texte de la vision dénote une mauvaise compréhension du programme et des enjeux du site.
- L'équipe offre une faible expérience dans le domaine spécifique au projet et peu de réalisations construites en cirque, et ce, malgré l'expertise de ARCOP.

#### ACDF

- Quoique le texte aborde la notion de transparence, le texte ne convainc pas le jury.
- La force de conception de l'équipe est reconnue et prometteuse, mais celle-ci est peu expérimentée en salle de spectacles, ni dans le domaine circassien.

Éric Pelletier/GLCRM

- L'équipe propose un nouveau consortium avec peu de réalisations dans le domaine spécifique au projet.
- Les prix démontrent un bon potentiel conceptuel mais le texte de la vision est trop général et trop environnemental.
- Le projet de Rimouski n'a pas été conçu par la même équipe.

Atelier Big City/Fichten Soiferman

- La vision propose une bonne compréhension du site et de l'échelle, bien traduite en implantation; celle-ci laisse croire à un potentiel distinctif, une nouvelle image.
- Les réalisations présentées sont plus ou moins récentes et pertinentes.

Atelier In Situ

- L'approche conceptuelle est bien définie et distinctive, au potentiel intéressant.
- L'équipe, sans consortium, inquiète quant à sa capacité de production et la profondeur de son expertise.
- Les consultants externes n'offrent pas une solution permanente.
- L'équipe a peu de réalisations à son actif et plus spécifiquement dans le domaine du spectacle.

FABG

- Cette équipe offre une grande expérience de projets similaires, en spectacles, en cirque et en production, elle a réalisé deux (2) projets pour le Cirque du Soleil.
- Cette équipe est reconnue aussi pour sa solidité conceptuelle dans le domaine culturel.
- La vision propose une abstraction intéressante, une image singulière utilisant la notion de la couleur dans un environnement minimaliste.

Saucier+ Perrotte

- La vision est inspirante et démontre une compréhension des enjeux de réalisation, échéancier et budget.
- La notion de peau en torsion offre un bon potentiel.
- La qualité conceptuelle est reconnue dans le domaine spécifique des salles de spectacles, dont l'usine C.
- Leur collaboration avec le Cirque du Soleil au Japon enrichit leur expertise en spectacle.
- Cette équipe a démontré une production de qualité comme en témoigne leurs nombreux prix et joint d'une équipe de production capable de réaliser leur vision.

Dan Hanganu

- La vision propose une vision globale, un concept bien senti, défini et propose une notion d'ensemble architectural; le souci de transparence est également intégré dans l'approche conceptuelle.

- Cette équipe répond à tous les critères de la grille de sélection.
- La firme a à son actif des projets pertinents : salle de spectacles et édifice du Cirque du Soleil.

Manon Asselin, architecte/Jodoin Lamarre Pratte

- Ce consortium a su démontrer une grande cohérence dans l'affectation des ressources; il offre la capacité de production exigée par ce projet.
- La vision est basée sur une thématique lucide; elle propose une idée volumétrique prometteuse.
- La vision propose une mise en scène du programme à un parcours privilégié.
- Le consortium démontre une continuité dans la qualité et une expérience pertinente.

La grille de pointage confirme le choix des 4 équipes suivantes :

3 - Saucier+ Perrotte, architectes

2 - Les architectes FABG

1 – Dan Hanganu, architectes

4 – Manon Asselin, architecte/Jodoin, Lamarre Pratte, arch. en consortium

Lieu de diffusion culturelle-Édifice Guy Gagnon • Verdun

Concours d'architecture/cahier du jury/étape 1

Appel de propositions S11-028

8. RECOMMANDATION DU JURY

En conclusion d'une demande rigoureuse, le jury recommande à l'exécutif de l'arrondissement de Verdun, le choix des quatre (4) finalistes suivants, pour passer à l'étape 2.

- 1- DAN HANGANU, ARCH.
- 2- LES ARCHITECTES F.A.B.G.
- 3- SAUCIER PERROTE, ARCH.
- 4- MANON BOSEKIN / JLP

Signatures :

Madame Louise Cayer

Madame Diane Vallée

Monsieur Pierre Morel

Monsieur Jean Pelland

Monsieur Benoit Dupuis

Monsieur Frédéric Dubé

Monsieur Stéphane Lavoie

JEAN CARDIN

*Louise Cayer*  
*Diane Vallée*  
*Pierre Morel*  
*Antonin Larossière*  
*Frédéric Dubé*  
*Manon Bosekin*

Date :

14 NOVEMBRE 2011

Émis par : Louise Amiot, architecte, MBA  
conseiller professionnel